



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 8
Mercredi 4 mars 2026

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Membres: M. Claude Girod
M. Grégory Eicher
M. André Mercerat

Suppléant: M. Florian Girod

Champoz, le 26 février 2026

Le Conseil communal

Fermeture de la charrière de Moron

En raison de coupes de bois, la fermeture de la route menant à la montagne de Moron depuis Champoz est prolongée. La route sera donc fermée jusqu'au 20 mars 2026, les jours ouvrables de 7h à 12h et de 13h à 17h30.

Un itinéraire alternatif est possible par la charrière de Malleray.

Champoz le 26 février 2026

Le Conseil communal

Objets protégés: zone riveraine et végétation des rives.

Dérogations: art. 24 LAT, 21 LPN, 25 LCFO, 16 LFO, 48 LAE et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Tirs à balles

La Société de tir Le Cornet de Crémines avise la population que des tirs à balles auront lieu du **13 mars au 18 décembre 2026 inclus**. Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans la zone de tir.

La société de tir décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Crémines, le 4 mars 2026

Le Conseil communal

Élections cantonales du 29 mars 2026

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Présidente: M^{me} Carole Ristori
Membres: M^{me} Micaela Bloesch
M. René Schrameck
M. Florent Greder
M. Pierre Ganguin
M. Bastian Wyssen
M. Louis Gafner
M^{me} Fabienne Meier

Soutien informatique: M^{me} Nadège Wegmueller

Crémines, le 4 mars 2026

Secrétariat communal



Belprahon

Rappel

Assemblée extraordinaire de la commune mixte de Belprahon

Les citoyens de Belprahon ayant le droit de vote en matière communale dans la commune mixte de Belprahon sont convoqué-e-s à

l'Assemblée communale extraordinaire de la commune mixte de Belprahon, le mercredi 11 mars 2026, à 19h, à la Maison communale.

Ordre du jour:

1. Accepter la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent d'une portion de terrain de 1'461m² (y compris grange Gressins du Milieu 2) sur le ft 357 de Belprahon, d'une portion de terrain de 613m² (y compris remise Gressins du Milieu 1) sur le ft 361 de Belprahon et d'une portion de terrain de 2'957m² (y compris ferme Gressins dessus 1 et part de remise Gressins dessus 1b) sur le ft 364 de Belprahon.

Recours

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Belprahon, le 4 mars 2026

Le Conseil communal



Champoz

Élections de renouvellement général du 29 mars 2026

Rectification de la désignation du bureau de vote et de dépouillement. Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Président: M. Wesley Mercerat
Secrétaire: M^{me} Sylvie Nicolet



Court

Blocage temporaire de route

Travaux au passage à niveau de l'école

En raison de travaux, le passage à niveau situé à côté de l'école sera fermé du **mercredi 11 mars 2026 à 21 heures au jeudi 12 mars 2026 à 7 heures**. Une déviation sera mise en place par le chemin de Savaronne.

En cas de question ou de problème, le Conseiller municipal en charge du dicastère « Environnement et travaux publics » se tient à disposition au 079 215 43 65 ou à l'adresse b.leuenberger@court.ch.

Les personnes impactées sont d'ores et déjà remerciées pour leur compréhension.

Court, le 4 mars 2026

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérante: BLS Netz AG, Freiburgstrasse 130, 3001 Berne.

Auteurs du projet: ILF Beratende Ingenieure AG, Flurstrasse 55, 8048 Zurich et CSD Ingenieure AG, Belpstrasse 48, 3007 Berne.

Emplacement: parcelles N^{os} 670, 672, 845, 846, 847, 907 et 937, au lieu-dit: « Gare de Gänsbrunnen », commune de Crémines.

Projet: renaturation du lit du cours d'eau de la Rauss dans le secteur de la gare de Gänsbrunnen (murs de soutènement, galerie de la Rauss et fond du lit), emprises temporaires pour le chantier comprenant une demande de défrichement temporaire.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: hors zone.



Eschert

Élection cantonales du 29 mars 2026

Composition du bureau de vote

Le bureau de vote pour les élections susmentionnées est composé de la manière suivante:

Président: M. Pierre-André Barras
Vice-président: M. Patrick Vogt
Secrétaire: M^{me} Chantal Koch
Membre: M. Yan Lapaire
Suppléants: M. David Béguelin
M. Joaquim Meister

Eschert, le 4 mars 2026

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant : M. Thoma Girardin, La Goland 3, 2745 Grandval

Propriétaire foncier : idem requérant

Auteur du projet : idem requérant

Emplacement : parcelle N° 1189, La Goland 3, 2745 Grandval

Projet : démolition de la remise existante au nord et attenante à la maison. Reconstruction d'une remise au même endroit en l'agrandissant et création d'un couvert à voiture dans la continuité de la remise (côté ouest). Installation d'une cuve enterrée de 10000l sous la nouvelle construction.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : zone mixte

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 20 mars 2026 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 18 février 2026

Le Conseil municipal

** Modification de la demande de permis de construire publiée les 25 juin 2025 et 2 juillet 2025 **

Requérante : Municipalité de Grandval, Grand-Rue 29, 2745 Grandval.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue Industrielle 15, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1295, au lieu-dit : « Les Heurtous », commune de Grandval.

Modification : rénovation du captage de l'Envers avec emprises provisoires (accès et stock pour le chantier), **défrichement temporaire et limitation de hauteur de boisement.**

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Autorisations : défrichement et reboisement de compensation selon art. 5-7 LFo, 5ss OFo et 19 LCFO et exploitation préjudiciable (petites constructions ou installations non forestières) selon art. 16 LFO, 14 OFO et 35 OCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit, **uniquement contre la modification**, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 février 2026.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Mélina et Christian Eicher, Champs du Rossat 7, 2745 Grandval

Propriétaires fonciers : idem requérant

Auteur du projet : idem requérant

Emplacement : parcelle N° 1320, Champs du Rossat 7, 2745 Grandval

Projet : réalisation de l'allée principale en pavés et enrobé bitumeux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 3 avril 2026 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse. Les éventuelles compensations des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Grandval, le 4 mars 2026

Le Conseil municipal

Obligation d'utiliser l'énergie solaire

La loi cantonale sur l'énergie a subi des modifications au 1^{er} janvier 2026.

Les articles qui ont été modifiés peuvent grandement vous impacter en tant que propriétaire.

Nouvelles constructions /extension (art. 39a et art. 39b LCEn)

Toutes les nouvelles constructions ainsi que les extensions de constructions existantes (avec ou sans surface de référence énergétique) doivent être équipées de systèmes d'utilisation de l'énergie solaire sur au moins 10% de la surface déterminante de construction (empreinte au sol).

Les toitures qui s'y prêtent doivent être équipées autant que possible de systèmes permettant d'utiliser l'énergie solaire, c'est-à-dire sur au moins 60% de leur surface brute. **Les toitures d'une surface inférieure à 50m² sont exemptées de cette obligation.**

Constructions existantes (art. 39d LCEn)

Pour les constructions existantes, une obligation d'annoncer la rénovation intégrale d'une toiture s'applique lorsqu'au moins 50% de la surface brute du toit est concernée par la rénovation de la couverture ou de l'étanchéité. Les toitures d'une surface brute inférieure à 20m² sont exemptées de l'obligation d'annoncer.

L'annonce concernant le potentiel solaire d'une toiture doit être effectuée via eBau, être accompagnée d'une attestation du niveau d'adéquation de la toiture pour l'utilisation de l'énergie solaire et indiquer les coûts de l'installation solaire. L'attestation est obtenue au moyen du calculateur solaire de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN; www.toit-solaire.ch). (À remplir uniquement si vous ne souhaitez pas installer de panneaux solaires).

Il n'est pas nécessaire d'effectuer une annonce concernant le potentiel solaire si le maître d'ouvrage pose une installation solaire dans le cadre de la rénovation de la toiture. Dans ce cas, l'installation solaire prévue doit être saisie via l'annonce d'installations solaires dispensées de permis de construire ou dans le cadre de la demande de permis de construire via eBau.

Vous trouverez plus d'informations sur notre site internet : www.grandval.ch.

Nous vous rappelons que M. Juvet, conseiller en énergie pour le Jura bernois est à votre disposition pour répondre à vos questions sur les thèmes de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Vous pouvez le contacter par téléphone au 032 492 71 31 ou par mail à conseiller.energie@jb-b.ch.

Grandval, le 4 mars 2026

Le Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée du 11 décembre 2025

Conformément à l'article 67 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée à son encontre durant le délai légal, il a été ratifié par le Conseil municipal lors de sa séance du 2 mars 2026.

Grandval, le 4 mars 2026

Le Conseil municipal



Loveresse

Société de Tir

Calendrier des jours de tir

La Société de Tir avise le Conseil communal que des tirs à balles auront lieu les mardis dès le **7 avril et jusqu'au 17 octobre 2026** dans la zone de tir.

La route sera donc fermée à la circulation tous les mardis de 17h à 20h30 ainsi que les jours de tirs programmés.

Il est interdit de se promener, de circuler et de stationner dans la zone de tir.

La société de Tir citée ci-dessus, décline toute responsabilité en cas d'inobservation de la présente publication.

Loveresse, le 17 février 2026

Conseil communal

Bois de feu 2026

Les personnes intéressées par des stères de bois de feu sont priées de passer commande **jusqu'au 30 avril 2026** auprès de M. Mathias Boegli, conseiller communal en charge de la forêt, par e-mail ou par téléphone. e-mail : mathias.bogli@loveresse.ch natel : 079 330 01 54.

Loveresse, le 27 février 2026

Conseil communal



Petit-Val

Avis de construction – demande déposée après-coup

Requérant : Ken Monnin, La Draï 14d, 2748 Souboz

Auteur du projet : Arches 2000 SA

Emplacement : parcelle N° 329, La Draï 14d, Monible
N° eBau : 2023-17929

Projet de construction: modifications du permis de construire N° 19/2019 délivré le 11.11.2020 par la Préfecture du Jura bernois:

- pose d'une porte de garage sectionnelle en alu thermolaquée anthracite;
- aménagement d'un seuil en béton devant la porte d'entrée;
- pose d'une pompe à chaleur extérieure en façade Nord, à l'emplacement demandé par la CPS;
- pose de cheneaux apparents en cuivre;
- pose de fenêtres en bois-métal;
- modification des grandeurs des fenêtres;
- aménagement une surface de gravier de 50 cm autour du bâtiment;
- fermeture de la terrasse couverte.

Zone: agricole

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Souboz, le 25 février 2026

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise de Souboz du 25 février 2026

Le procès-verbal est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 30 jours à partir de la présente publication conformément à l'article 109 du règlement d'organisation.

Il est possible de former opposition à l'encontre de son contenu, par écrit, auprès du Conseil communal pendant ledit dépôt. L'opposition devra être dûment signée et munie de motifs valables.

Souboz, le 4 mars 2026

Conseil communal

Reconvilier

Désignation du bureau de vote et de dépouillement Elections cantonales du 29 mars 2026

Le bureau de vote et de dépouillement de l'élection susmentionnée sera composé comme suit:

- M^{me} Françoise Balli
- M^{me} Ruth Luder
- M^{me} Mégane Blaser
- M^{me} Nancy Jost
- M. Etienne Gafner

Avec le soutien de l'administration municipale.

Les personnes suivantes ont été informées en amont par correspondance. Nous les remercions chaleureusement pour leur travail.

Reconvilier, le 2 mars 2026

Secrétariat municipal

Roches

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2025

Conformément à l'art. 75 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'Assemblée

communale du 11 décembre 2025 a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 23 février 2026.

Roches, le 26 février 2026

Conseil communal

Schelten

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Route de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelles N°s 1, 2, 3, 5 et 35, au lieu-dit: «Scheltenkappelle», commune de la Scheulte.

Projet: remplacement d'un ancien pont en partie effondré par un ouvrage plus solide en amont et aménagement de nouveaux chemins d'accès de part et d'autre de la rivière pour desservir une habitation et les forêts alentours; défrichage et réalisation d'une surface de reboisement compensatoire

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Objet protégé: végétation des rives (art. 21 LPN).

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO, 48 LAE et 18, alinéas 1bis et 1ter LPN.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 27 mars 2026 inclusivement** auprès de l'administration communale de La Scheulte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 25 février 2026.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Sorvilier

Avis de construction

Requérants: M^{me} Romane Labate et M. Nicolas Frei, Rue de l'Aurore 9, 2738 Court.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 219, au lieu-dit: «La Golée 4», commune de Sorvilier.

Projet: construction d'une place couverte et d'un balcon avec un escalier à l'Est, pose d'une pompe à chaleur au Nord, réfection de la toiture avec ajout de deux Velux et transformations intérieures du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: M2.

Objet protégé: zone riveraine.

Recensement arch.: ensemble bâti A.

Dérogations: art. 48 LAE, 80 LR et 89 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 3 avril 2026 inclusivement auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 4 mars 2026

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Mise au concours

Suite au départ à la retraite de la titulaire, la commune municipale de Sorvilier met au concours pour une durée indéterminée, le poste d'un/e

administrateur ou administratrice des finances à temps partiel à 15 %

Vous participez aux activités financières et comptables de la commune, notamment:

- Tenue et contrôle de la comptabilité générale
- Préparation du budget et de la planification financière, suivi et contrôle du budget et des investissements
- Gestion des opérations comptables courantes
- Comptabilisation des factures créanciers et débiteurs
- Bouclement annuel
- Appui au Conseil municipal pour les études et travaux dans le domaine des finances
- Participation et présentations lors des assemblées municipales
- Suivi des relations financières avec le canton et la fiduciaire
- Contrôle des heures de travail du personnel, salaires, décomptes AVS, LPP

Profil souhaité:

- Forte affinité avec les chiffres, sens de l'organisation et autonomie
- Sens de l'analyse, de l'organisation, de l'anticipation, de la confidentialité, de la précision, de l'exactitude
- Entregent auprès des tiers et de la population
- Esprit d'équipe avec les Autorités et le personnel
- Formation et expérience confirmée de comptable, idéalement dans une administration publique, ou formation jugée équivalente
- Connaissances du MCH2, un atout
- Bonne maîtrise des outils informatiques courants; une connaissance de ERP Urbanus est un atout.

Entrée en fonction: de suite ou à convenir

Lieu d'activité: principalement à domicile

Les dossiers avec documents usuels sont à adresser au Conseil municipal de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier, avec la mention «Postulation», **jusqu'au 27 mars 2026.**

Des renseignements et/ou le cahier des charges peuvent être obtenus auprès du Maire, M^{me} Florence Affolter (079 128 70 13) ou auprès du secrétariat municipal (032 492 18 29).

Sorvilier, le 4 mars 2026

Le Conseil municipal

Tavannes

Désignation du bureau de vote

Pour les prochaines élections cantonales du 29 mars 2026, le bureau de vote a été constitué comme suit:

Président: M. Gilgen Frédéric

Membres : M. Niklaus Gabriel
M. Nobs Thierry
M^{me} Nussbaumer Sandra
M^{me} Nyffenegger-Girard Annick
M^{me} Ochoa Méliissa
M. Ogi Julien
M. Oppliger David
M^{me} Paley Fanny
M^{me} Panettieri Sophie
M. Panzo Michael
M^{me} Parra Emma
M^{me} Pascalis Cecilia

Suppléants : M. Pataki Laslo
M. Pavone Gabriele

Tavannes, le 2 mars 2026

Le Conseil municipal



Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Mafille-Rossé Anne-Sophie

Adresse du projet : BF 825, La Cray 1, 2735 Bévillard

Description du projet : façade est : porte d'entrée actuelle supprimée ; porte de garage transformée en porte d'entrée, en partie vitrée. Suppression du couvert d'entrée ; ajout d'un nouvel auvent en métal. Changement d'affectation du garage intérieur en hall d'entrée. Façade ouest : démolition de cheminée extérieure et intérieure ; ajout d'une porte-fenêtre côté terrasse ; agrandissement vitrage. Façade nord : modification baie ; intégration d'une cheminée d'agrément intérieure ; remplacement d'une porte d'entrée par une porte-fenêtre ; déplacement de la cuisine dans salon actuel et vice-versa. Démolition partielle de murs intérieurs ; ajout d'une douche dans WC existant.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : zone d'habitation à 2 niveaux

Dépôt public : du 4 mars au 3 avril 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 27 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H2

Dépôt public : du 25 février au 27 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 17 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Zbinden Loriana et Christophe, Rue Charles Schäublin 20, 2735 Malleray

Auteur du projet : MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade, 2610 St-Imier

Adresse du projet : BF 1216, Rue Charles Schäublin 20, 2735 Malleray

Description du projet : création d'une place de parc, en parallèle de la route, et d'un enrochement

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dérogations : art. 21 Règlement d'alimentation en eau potable, art. 80 LR (loi sur les routes)

Dépôt public : du 25 février au 27 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Wilfried Schindler, Route de Sorvilier 37, 2735 Bévillard

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet : BF 870, Route Sorvilier 37, 2735 Bévillard

Description du projet : remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau au Nord du bâtiment

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre A

Dérogation : art. 414 al. 2 RCC

Dépôt public : du 25 février au 27 mars 2026 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous « Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire ».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 17 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Mesures en matière de circulation routière

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le Conseil municipal de la commune de Valbirse décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la mesure suivante en matière de circulation routière :

Commune de Valbirse

Zones de Rencontre place de parc Landi

Signalisation par zones 20 km/h

Délimitation : sur toute la place parc du magasin Landi à Pontenet

Motif de la mesure : augmentation du niveau de sécurité sur cette place de parc

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Bévillard, le 26 février 2026

Au nom du Conseil communal

Fermeture temporaire de passages à niveau

La Commune de Valbirse informe la population que les passages à niveau suivants seront temporairement fermés à toute circulation :

- Passage à niveau de Pontenet du 10 mars 2026 à 21h au 11 mars 2026 à 7h.
- Passage à niveau de Pré Rond, chemin de Pontenet à Malleray du 11 mars 2026 à 21h au 12 mars 2026 à 7h.

Ces fermetures sont nécessaires afin de permettre l'exécution de travaux sur la ligne CFF.

Une déviation sera mise en place par la Commune qui remercie les usagers de la route de se conformer à la signalisation mise en place et de leur compréhension.

Bévilard, le 27 février 2026

Commune mixte de Valbirse

Élections du Grand Conseil et du Conseil du Jura bernois

Composition du bureau de dépouillement proportionnel

Le conseil communal a nommé les personnes suivantes pour le dépouillement des élections du 29 mars 2026 :

Président: M. Lenweiter Thierry

Membres du personnel:

- M. Bassin Michael,
- M. Beuchat Charles-André,

- M. Cano Tom
- M^{me} Costa Mélanie,
- M^{me} Gugel Murielle,
- M^{me} Kaeser Corinne,
- M^{me} Nyffeler Laurence,
- M^{me} Schindelholz Annouk,
- M^{me} Vogel Chloé

Membres civils: M. Bernasconi Enrico
M. Bigler Frank,
M. Mornod Christophe,
M. Schnyder Jacques

Bévilard, le 26 février 2026

Conseil communal de Valbirse

Bureau de vote majoritaire pour les élections cantonales du 29 mars 2026

Président: M. Cédric Berberat

Vice-président: M. Josian Furer

Secrétaires: M^{me} Laurence Bratschi
M^{me} Laetitia Neukomm

- Membres: M^{me} Nora Dokmak
2733 Pontenet
M^{me} Laura Dos Santos Silva
2735 Malleray
M. Yoni Dünner
2735 Malleray
M^{me} Gaëlle Dumont-dit-Voitel
2735 Malleray
M. Elia Louka – 2735 Bévilard
M. Aurélien Farine
2735 Bévilard
- Suppléants: M^{me} Kenza Eleuterio
2735 Malleray
M^{me} Pauline Dury
2735 Malleray
M^{me} Chloé Farelo Baião Palma
2735 Bévilard
M. Gaël Feusier – 2735 Bévilard

Bévilard, le 27 février 2026

Commune mixte de Valbirse

i informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi (fermé le matin) à mercredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Crémînes

Secrétariat communal
Rue du Collège 6
2746 Crémînes

Téléphone: 032 499 95 42
Courriel: secretariat@cremines.ch
Site internet: www.cremines.ch

Heures d'ouverture du secrétariat communal

- Mardi matin fermé, mardi après-midi de 13 h 30 à 18 h.
- Jeudi matin de 7 h 30 à 12 h, jeudi après-midi de 15 h à 17 h.

Heures d'ouverture déchetteries

- Mardi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h
- Jeudi de 16 h à 19 h
- Samedi de 10 h à 12 h



Eschert

Commune mixte d'Eschert
Rue du Tilleul 1
2743 Eschert

Téléphone: 032 493 40 85
Courriel: secretariat@eschert.ch
Site internet: www.eschert.ch

Heures d'ouverture écopoint pour la ferraille

Ouvert tous les 1^{ers} samedis du mois (sauf janvier et août, le 2^e samedi du mois) de 11 h à 12 h.
Pour les dates effectives, se référer au mémodéchets de la commune.



Grandval

Secrétariat municipal
Grand-Rue 29
2745 Grandval

Téléphone: 032 499 95 55/079 729 56 89
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: secretariat@grandval.ch
Site internet: www.grandval.ch

Heures d'ouverture: Mercredi matin de 9 h 30 à 10 h 30
Jeudi soir de 18 h à 19 h 30 ou sur rendez-vous

Déchetterie ouverture: Jeudi de 17 h à 19 h (avril – septembre).
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30 (octobre – mars).

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: secretariat@perrefitte.ch
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone : 032 481 24 03
 Courriel : admin@saicourt.ch
 Heures d'ouverture : Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
 Mercredi 10h à 11h
 Jeudi 15h à 16h
 Vendredi 10h à 11h
 Site internet : www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val : M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine : Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries : Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone : 032 481 38 28
 Courriel : commune@saules-be.ch
 Heures d'ouverture : mercredi de 16h à 17h
 ou sur rendez-vous
 Site internet : www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone : 032 499 96 60
 Courriel : gemeinde@gemeindeseehof.ch
 Heures d'ouverture : Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone : 032 492 18 29
 Courriel : adm@sorvilier.ch
 Heures d'ouverture : Lundi de 16h à 18h30
 Site internet : www.sorvilier.ch